

*Arrêté portant sur la création de la commission d'examen des candidatures en 2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Neurosciences à la Faculté des Sciences et Ingénierie*

**La Présidente de Sorbonne Université**

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants;  
**VU** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
**VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
**VU** la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 9 décembre 2025 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

**Article 1**

La commission d'examen des vœux **pour la 2<sup>ème</sup> année de Master (M2) Mention Neurosciences parcours Neuroimmunologie à la Faculté des Sciences et d'ingénierie** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

**Présidente de la commission**

- Madame Ann Lohof – Professeure des Universités – UFR de Sciences de la vie

**Membres de la commission**

- Monsieur Richard Belvindrah – Maître de Conférences – UFR de Sciences de la vie
- Madame Stéphanie Daumas - Maitresse de conférences – UFR de Sciences de la vie
- Madame Sandrine Betuing - Professeure des Universités – UFR de Sciences de la vie
- Madame Hélène Cheval - Maitresse de conférences – UFR de Sciences de la vie
- Monsieur Philippe Fossati - Professeur des Universités – Faculté de Santé
- Monsieur Grégory Gauvain - Maître de Conférences - UFR de Sciences de la vie
- Monsieur Peter Vanhoutte – Directeur de Recherche – UFR de Sciences de la vie
- Madame Mélanie Morin-Brureau – Maitresse de conférences – UFR de Sciences de la vie
- Monsieur Bertrand Bellier - Maître de Conférences - UFR de Sciences de la vie

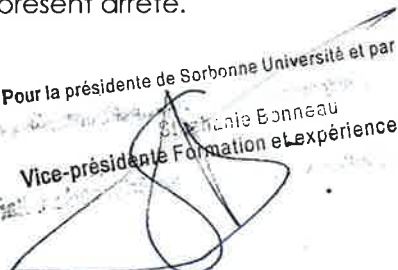
**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

**Article 3**

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation

  
Nathalie Drach Temam  
Vice-présidente Formation et Expérience étudiante

Fait à Paris, le 24/02/2026  
La Présidente de Sorbonne Université  
Nathalie DRACH TEMAM